

‘Réforme’ des retraites

Pour les fonctionnaires, ce serait la double peine

Concernés comme tous les travailleurs par l’allongement de l’âge légal et de la durée de cotisation, les fonctionnaires, dans le projet du gouvernement, auront aussi à subir des attaques spécifiques d’une brutalité inouïe, comme le laisse entendre un document de simulation statistique remis début juin aux organisations syndicales, que s’est procuré *Informations ouvrières*.

Rompre le silence

On vient de l’apprendre : c’est finalement le 15 juin que le gouvernement rendra public son projet de loi de « réforme » des retraites. On le sait déjà depuis longtemps : outre la remise en cause de l’âge légal de 60 ans, il prévoira l’allongement de la durée de cotisation pour le public et le privé, et des attaques inouïes spécifiquement dirigées contre les fonctionnaires. Sur ce dernier point, un étrange silence règne depuis des mois, comme s’il était indécemment de parler de la retraite des fonctionnaires. Le gouvernement vient pourtant d’abattre une nouvelle carte, en distribuant aux syndicats un document statistique explosif que nous dévoilons dans cette page. Certes, il ne s’agit que de simulations, mais elles prouvent, comme l’a dit le gouvernement, que « tout est sur la table », sous couvert « d’équité » et de « rapprochement » avec le privé.

Comme si diminuer le salaire net de 65 euros par mois d’un professeur (en augmentant ses retenues pour pension) ou encore modifier dès l’an prochain le mode de calcul de sa retraite (en le basant sur les deux, cinq ou dix dernières années de salaire au lieu des six derniers mois) allait donner un seul centime aux retraités du secteur privé ! A ces attaques sans précédent, il n’y a qu’une seule réponse conforme aux intérêts de tous les travailleurs : retrait immédiat de tout le projet gouvernemental ! Il n’y a aucun « débat » possible pour une « réforme ».

Yan Legoff

Baisse de 3 % environ du salaire net

Le document de simulation remis par le gouvernement envisage de passer de 7,85 % à 10,55 % la « retenue » pour pension prélevée sur le traitement brut des fonctionnaires en activité. Résultat : par exemple, 65 euros en moins par mois sur le salaire net d’un professeur !

La fin du calcul de la pension sur les six derniers mois de traitement

Le gouvernement, dans son document de simulation, envisage de calculer le montant de la pension sur le traitement moyen des deux, puis, progressivement, des dix dernières années (contre les six derniers mois actuellement). Résultat prévisible : une baisse brutale des pensions.

Sont aussi visés

Les agents ayant élevé trois enfants ou plus

Actuellement, un fonctionnaire ayant élevé trois enfants ou plus peut bénéficier d’un droit au départ anticipé à la retraite au bout de quinze ans de service. Ce droit serait aussi remis en cause, comme le laissent entendre les statistiques compilées dans le document gouvernemental.

Les veufs et veuves de fonctionnaires

Le document gouvernemental met en exergue l’augmentation du nombre de pensions de réversion versées aux conjoints des fonctionnaires

décédés. Pour lui, c’est visiblement de trop, comme le confirme la presse.

Les fonctionnaires avec une petite retraite

La presse indique que le minimum garanti de pension (compris entre 620 euros et 1 067 euros) serait aussi remis en cause.

Selon le document gouvernemental, près de la moitié des agents territoriaux, le quart des agents hospitaliers et un dixième des fonctionnaires d’Etat partant à la retraite en bénéficient aujourd’hui, pour une pension dépassant à peine 800 euros en moyenne.

Simulation : taux de cotisation du privé appliqué à l’assiette indiciaire des fonctionnaires

	traitement annuel moyen	taux cotisation de 7,85 %	taux cotisation de 10,55%	écart mensuel
Administrateur civil	44 270	3 475	4 670	100
Attaché d’administration	31 500	2 473	3 323	71
Professeur	28 769	2 258	3 035	65
secrétaire administratif	22 970	1 803	2 423	52
employé	18 814	1 477	1 985	42
personnel de service	17 307	1 359	1 826	39
agent moyen	26 033	2 044	2 746	59

Année de liquidation	durée référence pour l’indice de liquidation
2010	6 mois
2011	2 ans
2012	3 ans
2013	4 ans
2014	5 ans
2015	6 ans
2016	7 ans
2017	8 ans
2018	9 ans
2019	10 ans
2020	10 ans

“Des règles spécifiques existent dans la fonction publique (...). Elles ne sauraient cependant être considérées comme intangibles (...). Le gouvernement a ouvert une concertation spécifique avec les organisations syndicales sur ce sujet”

(Document d’orientation sur la réforme des retraites, ministère du Travail, 13 mai 2010)

REPÈRES

Les 2,5 millions de fonctionnaires d’Etat n’ont pas de caisse de retraite par répartition. Leur pension, conçue comme une continuité du traitement d’activité, est payée directement par le budget de l’Etat et est inscrite au Grand Livre de la dette publique depuis 1853. Les droits des fonctionnaires retraités sont régis par le Code des pensions civiles et militaires. Les fonctionnaires territoriaux et les agents hospitaliers (2,8 millions) ont une caisse de retraite par répartition, la CNRACL, qui est actuellement largement excédentaire et qui sert depuis des années à financer d’autres régimes. Mais les droits de ces fonctionnaires affiliés à la CNRACL sont alignés sur le Code des pensions civiles et militaires des fonctionnaires d’Etat.

Pas concernés, les régimes spéciaux ? Le cas des cheminots

Le gouvernement et les directions des entreprises publiques ne cessent de le répéter : les régimes spéciaux ne seraient pas concernés par la « réforme » en préparation. Voici ce qu’en dit une dépêche de l’AFP. Les régions, en charge des trains express régionaux (TER), sont obligées de financer la réforme des retraites des cheminots (intervenue en 2007, comme pour les régimes

spéciaux) travaillant sur ce réseau, ce que certains refusent, a annoncé le 2 juin 2010 François Patriat (PS), président de la Bourgogne. « La SNCF a repoussé sur les régions le coût de la réforme des retraites de ses salariés », a déclaré devant la presse M. Patriat. « Les conventions passées entre la SNCF et les régions comprennent en effet la prise en charge de l’ensemble des coûts TER :

le matériel et le personnel. La SNCF en profite pour nous imposer de financer la réforme des retraites des cheminots », a-t-il ajouté. Pour une région comme la Bourgogne, cela représente 4 millions d’euros de 2009 à 2012, soit plus d’1,3 million d’euros par an qui ne sont pas compensés, a-t-il précisé. La Bourgogne a demandé à Brice Hortefeux, ministre de l’Intérieur

en charge des collectivités, et à celui des Transports, Dominique Bussereau, une compensation de l’Etat. Tous deux ont opposé une fin de non-recevoir, a précisé M. Patriat. Face à ce refus, la Bourgogne a décidé d’introduire un recours devant le tribunal administratif de Paris. Son exemple pourrait être suivi par d’autres régions.

Deuxième meeting de la "gauche" sur les retraites. Un mot tabou : "Retrait"...

Yan Legoff
avec nos correspondants de Marseille

Le lundi 7 juin s'est tenue à Marseille une réunion publique, un rassemblement politico-syndical auquel ont participé des dirigeants nationaux du PCF, du PS, du NPA et du Parti de gauche, avec des représentants départementaux, des qualités, de la CGT, de la CFDT, de Solidaires (SUD), de la FSU et de l'UNSA. Ils se sont placés sous l'égide de l'appel lancé par la Fondation Copernic. C'est le deuxième meeting de ce type, le premier s'étant déroulé le 6 mai à Paris.

Devant plusieurs centaines de militants, Marie-George Buffet a appelé à constituer « tous ensemble, citoyens, un front social des citoyens pour la retraite à 60 ans ». Oliver Besancenot, pour le NPA, a approuvé : « Pour la gauche, les conneries, ça suffit ! On y va tous ensemble, pour défendre la retraite à 60 ans. » Il a insisté pour que « la gauche, toute la gauche, sociale et politique, parle d'une seule et même voix ».



Marie-Noëlle Lienemann, pour la gauche du PS, a aussi lancé : « Unité pour défendre la retraite à 60 ans ! » « Pas touche à la retraite à 60 ans ! », a de même déclaré le représentant local de la CFDT. Le représentant de la CGT a informé pour sa part que son organisation allait « interpellier les parlementaires UMP pour qu'ils ne votent pas la remise en cause de la retraite à 60 ans ». Ainsi donc, de la « gauche » à « l'extrême gauche », on souhaite s'unir sur une seule revendication, exclusivement : pas touche aux 60 ans.

Faudrait-il s'avalier l'allongement de la durée de cotisation ?

Et l'allongement de la durée de cotisation prévu par le gouvernement ? Déjà aujourd'hui, avec

une durée de cotisation de 40,5 annuités (41 annuités en 2012), la retraite à 60 ans à taux plein est impossible pour des millions de salariés.

Et ce serait pire encore avec un allongement supplémentaire de la durée de cotisation.

Alors, dire « 60 ans » sans dire non à tout allongement de la durée de cotisation, c'est tromper le monde. Et les coups redoublés en préparation contre les régimes de retraite des fonctionnaires ? Il faudrait aussi se les avaler ?

« S'il faut bloquer le pays pour bloquer la réforme, nous le ferons ! », a certes promis le représentant de la Fondation Copernic.

Mais alors, comment se fait-il qu'aucun dirigeant dans ce meeting, de la « gauche » à « l'extrême gauche », n'ait prononcé l'exigence de « retrait » du projet gouvernemental ?

«Un grand débat pour paralyser le pays»

Bloquer le pays ? C'est pourtant ce qu'il faudrait faire, mais comment ?

« C'est en faisant un grand débat, dans toute la société, que nous paralyserons l'appareil productif de ce pays », a déclaré le représentant de l'association ATTAC. Ce n'est donc pas par la grève qu'on « paralyse l'appareil productif » ? « Nos députés communistes seront présents pour que ce mouvement dure le plus longtemps possible, avec notamment le dépôt d'une proposition de loi », a promis Marie-George Buffet. Pense-t-elle sérieusement que



cette proposition de loi ait la moindre chance d'être adoptée ? « Nous pouvons gagner le référendum qui permettra d'emporter cette bataille de civilisation », a déclaré Christian Piquet, dirigeant d'une formation composant le Front de gauche avec le PCF et le Parti de gauche.

« Que le gouvernement organise un référendum et il sera battu », a approuvé le dirigeant présent du Parti de gauche.

Une campagne pour un référendum ? Cela n'a pas empêché la privatisation de La Poste

Paralyser le pays avec un « grand débat », une « proposition de loi », un « référendum » ? Personne ne peut penser que c'est vraiment comme cela qu'on fera reculer le gouvernement. Surtout, cela rappelle un bien mauvais souvenir : celui de la campagne « contre la privatisation de La Poste, pour un référendum sur le service public postal ».

Le comité politico-syndical mis en place à cet effet (lire notre précédent numéro) en septembre 2008 n'a fait qu'entraver la volonté des postiers d'engager la grève jusqu'au retrait du projet de privatisation défendu par le gouvernement, par l'organisation de « débats », de votations et d'initiatives festives qui n'ont rien empêché ni bloqué, sauf la lutte de classe des postiers.

Est-ce cela qu'il faudrait répéter, sous couvert, comme l'a appelé de ses vœux un orateur à Marseille, d'un « nouveau front populaire » ? Parce que la finalité de tout cela, quoique certains s'en soient défendu, ce serait surtout de préparer les élections de 2012 ?



Le PS diffuse ses positions dans un quatre-pages

Alors que le bureau national du PS a adopté, le 18 mai, ses « propositions » pour le PS, ce parti diffuse largement à la population un document résumant ses positions.

Le titre est déjà tout un programme : « Pour une réforme juste, efficace et durable. La retraite universelle et personnalisée. » Une retraite « personnalisée » ? La retraite, ce sont des droits collectifs, consignés dans les statuts, le Code du travail. L'individualisation, cela a toujours été l'arme des patrons, les travailleurs le savent bien.



Voilà la position du PS : il faut « inciter ceux qui le peuvent et le souhaitent à travailler plus longtemps, plutôt que de relever l'âge légal ». Tu parles d'un choix ! A partir du moment où la durée de cotisation est augmentée, le choix, pour des millions de salariés, c'est partir à 60 ans avec une retraite réduite à peau de chagrin ou continuer à travailler jusqu'à 62, 63 ans ou plus...

Alors, dans ces conditions, dire qu'on est pour le « maintien de la retraite à

60 ans », c'est se moquer du monde. D'autant plus que le PS revendique explicitement l'allongement de la durée de cotisation : « Jusqu'à 2020, des positions sont prévues concernant la durée de cotisation. »

C'est l'application de la loi Fillon de 2003 (dont la direction du PS ne demande donc plus l'abrogation), qui prévoit 41 annuités de cotisation en 2012 et 41,5 annuités en 2020. Et après ? « Nous proposons une clause de rendez-vous en 2025, ajoute le document du PS. Tout allongement de la durée de cotisation devrait être limité à la moitié des gains d'espérance de vie. »

Quant aux fonctionnaires, le document revendique « des droits communs entre les retraités du public et du privé ». Il faudrait donc en finir avec le Code des pensions des fonctionnaires. La position du bureau national du 18 mai le justifie : « La réforme doit tenir compte du sentiment d'injustice très répandu parmi les salariés du privé. »

N'est-ce pas le langage de la division ?

Spécial retraites

PS

Pour une réforme juste, efficace et durable

La retraite universelle et personnalisée

L'avenir des retraites concerne tous les Français et suscite des inquiétudes. De la part des responsables politiques, vous attendez sagesse et action.

Alors que le gouvernement veut imposer une réforme, nous avons pris le temps de la concertation et du travail pour proposer une réforme juste, efficace, équilibrée, qui règle véritablement les questions de financement dans la durée. Nous voulons une réforme qui rassure et redonne confiance aux jeunes, aux actifs et aux retraités.

En 2025, le français moyen touchera 45 milliards d'euros. Nous proposons plusieurs leviers pour bloquer le financement et préserver notre système après cette date. Nous nous donnons ainsi les moyens de nos objectifs : une réforme juste pour garantir le pouvoir d'achat des retraités menacé par les réformes de la droite, pour améliorer les petites pensions et notamment celles des femmes âgées de 70 ans et plus, et pour prendre en compte la pénibilité.

Cela veut dire des efforts partagés en mettant à contribution tous les revenus, y compris ceux du capital.

Cela veut dire aussi maintenir l'âge légal de départ à 60 ans parce que c'est une justice pour ceux qui ont commencé à travailler tôt, une garantie pour les salariés sans part de travail qui souhaitent partir, et une liberté de choix pour tous les Français.

Mais nous ne nous arrêtons pas là.

Nous proposons aussi des réformes de structure qui vont permettre, sur la base de droits garantis pour tous, d'aller vers une retraite plus personnalisée, adaptée aux besoins et souhaits de chacun.

Passer de temps utile au temps médical. Permettre à chacun une organisation plus souple et choisie de sa vie, par exemple en repensant des études en cours de carrière, pour s'occuper de ses enfants ou de ses parents, ou en choisissant de partir en retraite progressivement. Bref, une retraite universelle, et personnalisée.

Les retraites, c'est un choix de société.

Avec nos propositions, nous pouvons retrouver confiance dans l'avenir. En étant efficace et juste pour le financement. Et en créant de nouveaux droits et nouveaux progrès pour tous.

Martine Aubry, Première secrétaire du Parti socialiste

ÉDITORIAL

Vive les ouvriers chinois !

Daniel Gluckstein
Secrétaire national du POI

Est-ce la fin du « miracle » ? D'un côté, les dirigeants du Parti communiste chinois : se défiant de la classe ouvrière, ils ont interdit le droit à l'organisation syndicale indépendante, retiré le droit de grève de la Constitution ; et depuis près de trente ans, ils ouvrent le pays à la « modernisation » capitaliste.

De l'autre côté, les multinationales, avides de tirer profit de ces conditions exceptionnelles de surexploitation.

Né de cette alliance, le « miracle chinois » arracha des millions de jeunes paysans de leurs villages pour les transférer, privés de tout droit, à des milliers de kilomètres de chez eux.

Ce « miracle » accéléra les délocalisations — notamment d'Europe et d'Amérique du Nord —, les travailleurs de ces pays étant sommés de renoncer à leurs « privilèges exorbitants ». Mais les lois de la lutte de classe sont incontournables. Durant cette période, n'a cessé de mûrir en profondeur parmi ces jeunes ouvriers chinois la conscience du caractère intolérable des conditions d'exploitation qui leur étaient imposées. Les grèves se sont multipliées, par dizaines de milliers chaque année.

Le 17 mai dernier, la grève commence dans l'usine Honda de la ville de Foshan (1 800 salariés), les travailleurs établissant en assemblée générale une plate-forme de 108 revendications et élisant 30 délégués.

Le 23 mai, deux délégués sont licenciés. Les travailleurs se rassemblent sur le terrain de basket-ball en chantant *L'Internationale*. La grève s'élargit. La plate-forme est concentrée en quatre revendications essentielles : augmentation de salaires de 800 yuans, primes d'ancienneté, réintégration des travailleurs licenciés, réorganisation du syndicat avec élection de la direction.

Le 31 mai, après avoir été physiquement agressés par le syndicat officiel, les travailleurs diffusent une lettre ouverte dénonçant les « soi-disant syndicalistes » qui usent de violence « au lieu de défendre les intérêts collectifs des travailleurs ».

Le 5 juin, contrainte de négocier avec les délégués élus, la direction cède sur des augmentations de 500 à 634 yuans (de 32,5 à 70,2 %). Reprenant le travail, les délégués ouvriers précisent que « pour plusieurs d'entre eux, la principale préoccupation reste la réorganisation du syndicat » sur la base de délégués élus et « qu'ils continueront à agir pour l'obtenir ».

Dans leur adresse diffusée quelques jours plus tôt, ils précisent : « Nous ne nous battons pas simplement pour les droits des 1 800 ouvriers de Honda, mais pour celui des travailleurs de toute la Chine. » En réalité : pour les droits des travailleurs du monde entier. Naguère enthousiaste au sujet du prétendu miracle chinois, le *Financial Times* s'inquiète : « La montée en force des augmentations de salaires en Chine menace le recours à une main-d'œuvre bon marché. »

Cette grève marque un tournant dans la lutte de classe en Chine. Se battant pour les salaires et pour le droit à l'organisation syndicale indépendante, la classe ouvrière chinoise prend en main son destin et celui de toute la société. Y compris la préservation de la propriété sociale établie en 1949.

Ce combat pour l'indépendance des organisations ouvrières et contre le syndicalisme intégré est au centre de la préparation de la conférence mondiale ouverte qui se tiendra à Alger en novembre prochain. Sollicitée par les travailleurs chinois, l'Entente internationale des travailleurs et des peuples répond présent à leur demande d'une campagne internationale de soutien : réintégration des délégués licenciés ! Droit de travail général des salaires ! Droit des travailleurs à organiser eux-mêmes librement leurs syndicats !

Retraites : comment faire reculer

Nous poursuivons le débat ouvert dans le mouvement ouvrier ("Informations ouvrières", n° 97, 13 mai 2010) afin de répondre à la question : "Comment faire reculer Sarkozy ?"

Jean-Pierre Meyer, secrétaire du syndicat CGT de la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) des Bouches-du-Rhône (à titre personnel)

"Il faut arrêter de négocier sur le cahier revendicatif du gouvernement et du patronat"



Ton avis sur la contribution du capital pour résorber le déficit des retraites...

Ma position, c'est priorité et primauté à la cotisation sociale assise sur le salaire.

C'est cette priorité qui me conduit à exiger que notre protection sociale

soit gérée par ceux qui la financent : les salariés. Qu'ensuite puissent venir de manière additive d'autres recettes, cela ne me dérange pas. Mais ça doit rester à la marge.

Tout cela nous emmène sur d'autres questions : l'emploi, les salaires...

Mais ce mode de financement, la cotisation, conforte la Sécu comme bien des travailleurs.

Faut-il une réforme ?

Qu'entend-on par réforme ? C'est le mot le plus utilisé par le gouvernement. De manière instinctive, je serais tenté de dire non.

En revanche, tout doit-il rester en l'état ? L'état de dégradation dû aux coups portés par les gouvernements successifs ? La réponse est non. On a besoin d'un système restauré susceptible de légitimement garantir la retraite pleine et entière dès 60 ans et sans allongement de durée de cotisation.

Il faut revenir à la Sécurité sociale de 1945, remettre en cause les ordonnances restrictives successives, en particulier celle de 1967 instaurant le paritarisme. Les conseils d'administration des organismes de Sécurité sociale doivent être gérés par les travailleurs élus par les assu-

rés sociaux. C'est de l'argent des salariés qu'il s'agit. Du salaire socialisé. C'est à eux de le gérer.

Ton avis sur la journée du 27 mai et l'unité avec la CFDT.

Je suis pour créer les conditions du rassemblement le plus large de tous les travailleurs, chômeurs, retraités et jeunes, quelles que soient leurs sensibilités. En ce sens, le 27 me convient comme un outil pour rassembler. Cela participe de l'échange des idées, du débat, de la confrontation ; je suis preneur.

Mais je le prends sans naïveté aucune. Je n'ai aucune confiance en la direction de la CFDT. Je suis très lucide là-dessus. Primauté au rassemblement, mais pas rassemblement œcuménique ! Il ne faut pas gommer les désaccords. Je regrette qu'aujourd'hui les conditions ne soient pas réunies pour que FO y participe. Mais demain est un autre jour. Et sur le 15 juin, je regrette éga-

lement qu'il n'y ait pas de rassemblement local. J'y serais allé.

Comment vois-tu la suite des événements ?

La question est pleine et entière. En 2009, on a vécu une succession d'actions et de manifestations decrescendo. A Marseille, de 300 000 manifestants en mars à 3 000 en juin ! Il n'y a donc aucun intérêt à renouveler cela. De nombreuses voix s'élèvent dans la CGT en ce sens.

La notion du « tous ensemble », la question de la grève nationale interprofessionnelle, doit être posée et mise en débat. Je vois la suite de cette manière-là. Cela pose la question du dialogue entre les centrales. Mais faut-il attendre les pires conditions, comme ce qui se passe en Grèce, pour y arriver ? Il faut arrêter les ambitions du gouvernement. Et il faut en discuter avec les salariés. Il faut surtout arrêter de négocier sur le cahier revendicatif du gouvernement et du patronat. ■

Edith Giroux, secrétaire de la section syndicale FO de la caisse régionale d'assurance maladie du Sud-Est (CRAM-SE) Marseille (à titre personnel)

"La force des travailleurs, c'est la grève, le 15 constitue un point d'appui pour gagner"



En quoi la question des retraites est-elle une question centrale ?

Cette question concentre aujourd'hui l'ensemble des attaques du gouvernement contre les droits et acquis des salariés. C'est pour cette raison que ma confédération a mis les retraites au cœur de son action.

Y a-t-il pour toi un problème de financement ou de déficit ?

Non. Le déficit est fabriqué par les décisions successives des gouvernements d'exonérer les employeurs de cotisations sociales. Je travaille

à la Sécurité sociale. Il suffit de regarder les chiffres donnés par l'ACOSS : en 2007, les exonérations représentent 27 milliards d'euros ; pour 2008 : 30,7 milliards d'euros. Ce sont des milliards qui ont été offerts aux patrons pour embaucher, ils n'ont jamais autant licencié.

Lors du dernier congrès confédéral, mon organisation a réaffirmé son attachement à la Sécu de 1945 et au financement basé sur les salaires. Quand, aujourd'hui, le gouvernement propose de faire contribuer le capital, je pense qu'il pourrait plus simplement mettre fin à ces exonérations.

Comment faire pour faire reculer le gouvernement ?

Depuis des mois, FO s'adresse à l'ensemble des confédérations pour qu'ensemble nous appelions à une journée de grève interprofessionnelle de vingt-quatre heures. Mais sans réponse, nous avons décidé de prendre nos responsabi-

lités. C'est l'appel pour le 15 juin.

Il faut dire que, depuis longtemps dans nos instances, nos militants exprimaient leur ras-le-bol des journées « saute-mouton ». Ils considéraient à juste titre qu'on ne pourrait pas arrêter le gouvernement dans le cadre d'actions disjointes. Ils étaient demandeurs que leur confédération se situe à la hauteur de l'enjeu.

Le gouvernement ne veut rien entendre. Seule la mobilisation unie, dans la grève public-privé, sur des revendications claires, peut l'empêcher de mettre en œuvre sa « réforme ». C'est une question cruciale.

Comment peut-on accepter de jeter dans la précarité des millions de gens à partir de 60 ans ? Rien ne le justifie. En un week-end, on peut trouver 750 milliards pour sauver les banques et les investisseurs, en quelques jours notre gouvernement s'engage pour 90 milliards. Ils sont capables de trouver les milliards pour la spéculation et pas les 11 milliards pour le prétendu

déficit du régime général... Il faut que ça s'arrête.

Qu'attends-tu de la journée du 15 juin ?

Ma confédération en appelle à l'ensemble des salariés et des organisations contre l'allongement de la durée de cotisation, pour le maintien du Code des pensions civiles et militaires, pour la retraite à 60 ans à taux plein.

Je pense que l'unité peut se réaliser sur ces mots d'ordre.

Je constate tous les jours, lors des tournées syndicales, que notre appel rencontre un écho certain bien au-delà des adhérents et sympathisants FO. Parce que tout le monde se pose la question de : « Comment les arrêter ? »

Aujourd'hui, l'efficacité de l'action est posée. La force des travailleurs, c'est la grève. C'est en ce sens que je considère que le 15 constitue un point d'appui pour gagner. ■

Lettre d'un de nos lecteurs, syndicaliste à Paris

"Quelques remarques sur l'appel à la journée du 24 juin"

Dans l'appel lancé le 31 mai par les responsables des organisations syndicales CFDT, CFTC, CGT, FSU, Solidaires et UNSA pour une « nouvelle journée de mobilisation le 24 juin », on lit notamment : « Les organisations syndicales rappellent que : la remise en cause de l'âge légal à 60 ans est inacceptable et injuste (...); la reconnaissance de la pénibilité est incontournable. »

Mais dans cette énumération qui porte également sur les nouvelles ressources et l'emploi, il n'y a pas un mot sur le nouvel allongement de la durée de cotisation pour avoir le droit de bénéficier d'une retraite à taux plein et pas un mot

sur l'attaque majeure prévue contre le Code des pensions (voir page 2).

C'est le programme de la CFDT.

On lit ensuite dans l'appel, à propos de ce que cherche le gouvernement : « Taxation des hauts revenus et des revenus du capital, harmonisation éventuelle entre le public et le privé... Autant d'incertitudes et d'inquiétudes sur ses véritables intentions. » « Incertitudes » sur les intentions du gouvernement ? Comment peut-on écrire cela alors que tout le monde sait ce que veut faire le gouvernement ?

« Le projet de loi devrait être présenté autour du 28 juin. L'intersyndicale se retrouvera réguliè-

ment tout au long du processus qui court jusqu'à l'automne. »

Et d'ici là, on laisse faire ?

« Elle précisera ses analyses, continuera à faire connaître ses propositions et affinera ses mots d'ordre. »

« Affinera ses mots d'ordre » ? « Continuera à faire ses propositions » ?

Ce n'est donc pas le retrait du plan. Ce n'est même pas l'exigence du refus de tout nouvel allongement de la durée de cotisation et du maintien du Code des pensions.

« Elle continuera à convaincre les salariés que leur intervention est indispensable. »

Le problème serait-il que les salariés ne sont pas assez convaincus ? Sont-ils à l'avance désignés comme responsables si le projet gouvernemental passe ?

« Elle décide et appelle les salariés du public et du privé, les retraités, les privés d'emploi, les jeunes à une nouvelle journée de mobilisation le 24 juin 2010. » Il n'y a même pas les mots « grèves » et « manifestations », au pluriel.

Aucun mot d'ordre, pas d'appel à la grève. Encore moins d'appel à une grève interprofessionnelle public-privé.

Qui peut croire qu'on puisse faire reculer Sarkozy avec une telle proposition ? ■

Sarkozy ?

Jean Lamoine, secrétaire académique du SNICS-FSU de Poitiers, à titre personnel

«Il faudrait un appel à la grève générale pour une action commune et unique afin de faire fléchir le gouvernement»

Pouvez-vous vous présenter ?

Je suis infirmier dans l'Éducation nationale et secrétaire académique du Syndicat national des infirmiers conseillers de santé (SNICS), rattaché à la FSU.

Que pensez-vous de l'appel à une nouvelle journée d'action le 24 juin ?

Je vais vous donner un avis personnel. Je m'interroge sur le nombre d'actions et de journées saute-mouton qui n'ont pas pu faire fléchir le gouvernement quant à sa décision de réformer les retraites.

Si la journée était réellement appelée sur la mobilisation pour préserver les retraites, bien entendu, je serais pour. Toutes les organisations syndicales savent aujourd'hui que le gouvernement penche vers un âge de départ à la retraite plus tardif, une durée de cotisation plus longue... Le mot d'ordre devrait être « Pas touche à nos retraites telles qu'elles sont aujourd'hui » : on ne touche pas à la durée de cotisation, à l'âge de départ à la retraite, aux régimes spéciaux... Il y a possibilité de laisser en état nos retraites telles qu'elles sont.

Le projet du gouvernement prévoit également une attaque contre le Code des pensions...

Oui, le Code des pensions civiles et militaires. Il y a dans le projet du gouvernement quelque chose qui n'est pas clair : on parle de rapprocher les régimes publics et privés, de rentrer dans « l'équité »... Il y a quelque chose qui me choque énormément, car pour la fonction publique d'État, il n'y a pas de caisse de retraite, c'est budgétisé annuellement. Je m'interroge sur le fait que le gouvernement envisage — même si le président Sarkozy prétend qu'il n'y touchera pas — de remettre en cause le calcul de la retraite sur les six derniers mois dans la fonction publique. L'appel devrait formuler clairement le maintien de la retraite sur tous ces aspects.

La position du mouvement syndical dans son ensemble ne devrait-elle pas être d'appeler à la grève interprofessionnelle pour le retrait du projet gouvernemental ?

Je serais favorable à ce type d'action, à l'appel à la grève générale. Je crois qu'on n'écoute pas suffisamment la base. J'ai le sentiment que nos dirigeants syndicaux sont plus ou moins, pour certains, dans un consensus avec le gouvernement, ressasant qu'« il faut bien faire quelque chose ». On a vu la position de François Chérèque à l'ouverture du congrès de la CFDT, qui s'est prononcé pour « défendre coûte que coûte » la retraite à 60 ans, il semble écouter enfin la base... Va-t-il aller au bout de cette idée ? On ne peut qu'en douter dans le sens où il a déjà lâché en 2003, notamment.

Quelle est la situation dans votre département par rapport à ces journées d'action ?

Deux organisations syndicales, la FSU et la CGT, avaient proposé à d'autres syndicats un débat qui devait avoir lieu ce soir à Niort sur les retraites, avec des élus. Puis, il y a eu un revirement de situation, à la suite de la première journée d'action du 27 mai, pour annuler purement et simplement ce débat public, qui aurait pu être un appui à la mobilisation. Il y a un communiqué laconique qui dit que « pour ces organisations syndicales (CGT, FSU, UNSA), la priorité est à la poursuite et à l'élargissement du mouvement revendicatif dans les entreprises publiques et privées. Cela doit se traduire par le déploiement de toutes nos forces pour réussir la journée d'action unitaire et interprofessionnelle fixée le 24 juin. » Je pense que l'annulation de cette réunion pour se concentrer sur la journée d'action du 24 juin ne va pas dans le sens d'un déploiement de toutes nos forces, a contrario. Je suis contre l'annulation. J'ai moi-même, avec une collègue, interpellé notre organisation syndicale pour savoir quelle était la raison de ce revirement.

Pour conclure, si toutes les organisations syndicales parviennent à écouter la base des syndiqués, on sera tous unanimes pour demander le maintien de l'âge de départ à la retraite à 60 ans, pas d'allongement de la durée de cotisation, pas de remise en cause du Code des pensions et des régimes spéciaux. Et il faudrait qu'il y ait sur cette base un appel à la grève générale pour une action commune et unique, afin de faire fléchir le gouvernement, parce que, sinon, on n'y arrivera pas.

Propos recueillis par Laurence FAYARD ■

Congrès de la CFDT à Tours, du 7 au 11 juin

Le scénario monté autour du congrès

Daniel Shapira

Toute la presse participe d'un scénario visant à présenter la CFDT comme hostile au gouvernement et à ses propositions de contre-réforme sur les retraites.

Le *Journal du dimanche* (6 juin), paru à la veille de l'ouverture du congrès de la CFDT, consacre un article à son secrétaire général, François Chérèque, en l'intitulant « Le nouveau "Monsieur non" ».

Le *Midi libre* (8 juin), rendant compte de la première journée du congrès de la CFDT, enfonce le clou : « Rien de tel pour se racheter. Le patron de la CFDT a déjà remporté son congrès en pilonnant la réforme des retraites. Oubliées les erreurs du passé, évanouie la main tendue au gouvernement en 2003 (...). En gauchissant ses actes, François Chérèque s'est assuré un succès d'estime auprès de ses troupes. La standing ovation d'hier est un thermomètre qui ne trompe pas (...). Le couple de l'exécutif est prévenu : cette fois, il ne faudra pas compter sur une défaillance syndicale pour jouer des coudes. »

La première journée du congrès de la CFDT, relatée ainsi par l'AFP, confirme le scénario : « Nous n'acceptons pas la remise en cause des 60 ans ! », a lancé le secrétaire général, en conclusion d'une intervention de moins de trois quarts d'heure. De longs applaudissements ont salué cette exclamation, et une partie de la salle s'est levée. « A voté », a commenté dans un sourire le numéro un de la CFDT, au vu de la réaction des militants. »

Mais derrière cette apparence, quelle est la réalité ? Dans une interview à *Ouest-France*, le samedi 5 juin, François Chérèque explicite ce qu'il en est en fait. Le journaliste lui pose la question : « Quelles sont, pour la CFDT, les conditions d'une réforme efficace et juste ? » Et Chérèque de répondre : « Au congrès de Tours, on souhaite baser notre démarche à venir sur trois principes. Un, c'est la durée de cotisation l'élément le plus juste. Deux, la convergence des 37 systèmes de retraite qui existent en France est une nécessité (...).



Trois, on doit dégager de nouvelles ressources. »

L'AFP confirme ce positionnement de Chérèque. Parlant de la réforme gouvernementale de 2003, qui avait été marquée par un allongement de la durée de cotisation de 37,5 annuités à 40 pour les fonctionnaires et de 40 à 41 pour tous les salariés, l'AFP indique : « François Chérèque défend toujours cette réforme et souhaite même que l'on revienne à son "esprit" en allongeant éventuellement encore la durée de cotisation, mais sans toucher à l'âge légal à 60 ans. »

Selon Jean-Louis Malys, le responsable retraite de la CFDT, « les mêmes militants sont capables d'assumer la réforme de 2003, qui a allongé la durée de cotisation avec des contreparties, et huer la décision de repousser l'âge de la retraite. »

L'AFP commente : « Cette fois encore, la CFDT n'est pas hostile à une nouvelle prolongation de la durée d'activité pour une retraite à taux plein, mais sous condition. Les congressistes voteront sur ce point jeudi. Il s'agit de "peser" sur l'issue de la réforme et de "ne pas fermer toutes les portes", a

souligné Gaby Bonnard, membre de la direction sortante. »

Mais que vaudrait un âge maintenu formellement à 60 ans si la durée de cotisation augmentait encore ? Le montant des retraites (et des pensions pour les fonctionnaires) est fonction du nombre d'annuités.

Déjà, aujourd'hui, à cause des contre-réformes de 1993 pour le privé et de 2003 pour les fonctionnaires, appuyées par la CFDT, de nombreux salariés sont confrontés à un choix dramatique : soit partir à 60 ans, mais avec une pension amputée, soit reporter au-delà de 60 ans l'âge de départ à la retraite.

A quoi aboutirait un nouvel allongement de la durée de cotisation ? A des pensions encore plus amputées et à un report de l'âge effectif de départ à la retraite.

Comme on le voit, sur le fond, Chérèque n'a pas changé. Alors, à quoi sert tout ce tintamarre présentant Chérèque comme « le nouveau "Monsieur non" » ? A justifier cette phrase, citée par l'AFP, d'un dirigeant de la CFDT : « L'intersyndicale ne tient que parce qu'il y a un axe CFDT-CGT » ■

Délégation de la CES à Barroso

La CES côté cour et côté jardin

Mardi 2 juin, la Confédération européenne des syndicats (CES) a annoncé l'organisation d'une journée européenne d'action le 29 septembre prochain avec « une grande manifestation à Bruxelles ».

Vendredi 4 juin, une délégation de la CES était reçue par le président de la Commission européenne, M. Barroso. Elle était composée de John Monks, secrétaire général de la CES, Joël Decaillon, secrétaire général adjoint, Yannis Panagopoulos, président de la GSEE (Confédération générale des travailleurs grecs), et... Bernard Thibault, secrétaire général de la Confédération générale du travail (CGT, France), pour la première fois membre d'une délégation officielle de la CES.

Selon l'AFP, il s'agissait d'une « réunion tendue entre Barroso et les syndicats européens », Bernard Thibault déclarant : « Le message officiel de M. Barroso consiste à demander aux travailleurs d'accepter de tempérer leurs impatiences sociales au motif d'être sérieux dans la gestion budgétaire. Les travailleurs sont les principales victimes d'une crise dont ils ne sont pas responsables, ce qui justifie leur protestation actuelle. »

Ce même 4 juin, la direction de la CGT organisait un « rendez-vous retraites » des fédérations de la CGT.

Son compte rendu indique : « Une autre intersyndicale est prévue avant les vacances pour étudier les actions de la rentrée, sachant que le projet de loi sera examiné par le Parlement à partir du 7 septembre. Enfin, la CES organise une journée de mobilisation européenne le 29 septembre, en réponse aux politiques régressives adoptées par les gouvernements de différents pays au sein de l'Europe. »

Peut-on espérer bloquer avec l'euro-manifestation de la CES l'offensive de Sarkozy et de Fillon contre nos retraites ? La réponse est donnée dans un autre document, paru également vendredi 4 juin (voir ci-contre).

Côté cour, en effet, il y a eu vendredi 4 juin l'opposition publique de la CES à Barroso et l'appel à l'euromanifestation.

Mais, côté jardin, ce même 4 juin, la CES et le patronat européen ont adopté un document commun, qui, sur tous les plans, s'inscrit dans la politique de l'Union européenne.

Philippe de Bucq, responsable du patronat européen, à la sortie de l'entrevue entre Barroso et la CES, a déclaré que « le dialogue social était plus important que jamais. La dernière chose dont nous avons besoin, c'est de l'agitation sociale qui va mettre en péril la confiance. Nous comptons sur la responsabilité de tous les partenaires sociaux pour l'éviter. »

Le document commun entre la CES et le patronat européen peut rassurer le responsable patronal. Ce n'est donc pas avec cette manifestation que l'on peut bloquer la contre-réforme sur les retraites.

ENCADRÉ

Extraits de la déclaration commune de la CES et du patronat européen

« Les objectifs définis dans le cadre du traité de Lisbonne demeurent des défis auxquels nos sociétés doivent faire face (...). A cette fin, une réforme globale du système financier est nécessaire, afin de promouvoir davantage de stabilité (...). Il est important d'améliorer la compétitivité (...). Il faut une réorganisation des priorités politiques conduisant à des réformes équilibrées des dépenses publiques (...). Il faudra exercer une plus large surveillance des politiques économiques nationales des pays de la zone euro (...).

Les partenaires sociaux européens mettent en demeure les Etats membres de réviser et si nécessaire d'ajuster la conception du droit du travail, des systèmes de protection de l'emploi (...). Les coûts du travail non salarié devraient être réduits (...).

Bien que les Etats membres aient la responsabilité de mettre en œuvre les réformes structurelles, il faut créer un cadre européen qui les aide à les mettre en œuvre de manière coordonnée (...).

La condition première pour assurer le succès des mécanismes de cette nouvelle gouvernance consiste à associer de façon plus forte les partenaires sociaux à tous les niveaux à la conception et au suivi des stratégies de réformes nationales et européennes. »

D. S. ■